



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CONCOURS DES JEUNES AMBASSADEURS ET AMBASSADRICES

9<sup>e</sup> édition

Août 1938. Les diplomates face au péril nazi



Archives nationales digitales de Pologne

Ouvert aux collèges, lycées et lycées professionnels

**Inscriptions jusqu'au 28 novembre 2025**



Finales régionales en avril 2026  
[diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques](https://diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques)

ARCHIVES  
DIPLOMATIQUES



## Dossier de l'enseignant

# Sommaire

<b>Présentation</b>	<b>p. 3</b>
<b>Calendrier et modalités de participation</b>	<b>p. 4</b>
<b>Règlement du concours</b>	<b>p. 5</b>
<b>Orientations pédagogiques et conseils</b>	<b>p. 7</b>
<b>Liste des documents d'archives</b>	<b>p. 10</b>
Dossier de l'élève – collèges	<b>p. 10</b>
Dossier de l'élève – lycées généraux et technologiques	<b>p. 11</b>
Dossier de l'élève – lycées professionnels	<b>p. 12</b>

*Cette édition du concours a été conçue par Sandrine Bardin, Caroline Cazaban-Mazerolles, Thomas Doublier, Éric Lechevallier (Centre des Archives diplomatiques de Nantes), Christian Birebent (Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve), avec le concours de Quentin Trichard et l'appui scientifique de M. Stanislas Jeannesson (Nantes Université).*

*Illustration : le Premier ministre britannique Neville Chamberlain et le ministre allemand des Affaires étrangères Joachim von Ribbentrop à l'aéroport de Munich, 29 septembre 1938 (Archives nationales digitales de Pologne).*

# Présentation

## → Le concours

Organisé depuis 2017 par les Archives diplomatiques, avec le soutien des rectorats et des préfets de régions, le concours des jeunes ambassadeurs est ouvert à tous les élèves de la 3<sup>e</sup> à la terminale générale, technologique et professionnelle.

**Dans chaque région participante, trois compétitions parallèles sont organisées pour les collèges, les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels. Après une pré-sélection des productions des élèves, les finales régionales attribuent des prix régionaux.**

**Les lauréats des premiers prix de chaque région sont invités en fin d'année scolaire à Paris par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour une demi-journée de découverte autour des métiers de la diplomatie.**

## → Le travail en classe

**Les élèves, en groupes de 2 à 4, rédigent et mettent en scène un dialogue entre diplomates, dans la situation proposée. Pour concevoir cette conversation, les élèves utilisent obligatoirement le dossier documentaire, constitué d'une sélection de documents des Archives diplomatiques.**

La qualité de l'exploitation des documents, le travail de recherche, la qualité historique des arguments, la crédibilité du dialogue et la force de conviction seront valorisés par le jury du concours, composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants.

## → Consigne

*Vous êtes les ambassadeurs en Grande-Bretagne de l'un des pays suivants : États-Unis (Joseph Kennedy), URSS (Ivan Maïski), France (Charles Corbin), invités à une garden party à la résidence du Premier ministre britannique en août 1938. Vous évoquez avec les autres diplomates, invités et invitées la situation internationale.*

L'entretien durera au maximum 5 minutes. Il peut être rédigé en français ou en anglais.

## → Accompagnement pédagogique

Un accompagnement est proposé aux enseignants, au plan national par les Archives diplomatiques (réunions d'informations en ligne) et dans les régions par les rectorats.

## → Découverte des Archives diplomatiques

Les classes peuvent visiter les Archives diplomatiques, à La Courneuve ou à Nantes, sur réservation et dans la limite des disponibilités. La visite peut être suivie d'une séance de travail sur les documents du dossier.

Contacts : La Courneuve : [lecture.archives@diplomatie.gouv.fr](mailto:lecture.archives@diplomatie.gouv.fr) ;

Nantes : [archives.cadn@diplomatie.gouv.fr](mailto:archives.cadn@diplomatie.gouv.fr).

# Calendrier et modalités de participation

<b>Inscriptions</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> septembre au 28 novembre 2025</b>
Bourgogne-Franche-Comté	Sur Adage (appels à projet régionaux)
Bretagne	
Centre-Val-de-Loire	
Grand Est	
Hauts-de-France	
Normandie	
Nouvelle-Aquitaine	
Ile-de-France	Par messagerie : <a href="mailto:lecture.archives@diplomatie.gouv.fr">lecture.archives@diplomatie.gouv.fr</a>
Pays-de-la-Loire	Par messagerie : <a href="mailto:archives.cadn@diplomatie.gouv.fr">archives.cadn@diplomatie.gouv.fr</a>
<b>Réunions d'information en ligne</b>	Mercredi 24 septembre 2025 à 14h30, sur inscription à <a href="mailto:archives.cadn@diplomatie.gouv.fr">archives.cadn@diplomatie.gouv.fr</a> Une 2 <sup>de</sup> réunion sera proposée aux enseignants participant au concours, en janvier 2026. Des propositions complémentaires sont prévues dans certaines régions.
<b>Remise des productions (date limite)</b>	
Bourgogne-Franche-Comté	Vendredi 6 février 2026
Bretagne	Vendredi 6 février 2026
Centre-Val-de-Loire	Vendredi 27 février 2026
Grand Est	Vendredi 13 février 2026
Hauts-de-France	Vendredi 13 février 2026
Ile-de-France	Vendredi 13 février 2026
Normandie	Vendredi 13 février 2026
Nouvelle-Aquitaine	Vendredi 6 février 2026
Pays-de-la-Loire	Vendredi 13 février 2026
<b>Finales régionales</b>	<b>Avril 2026</b>
<b>Réception des lauréats des 1<sup>ers</sup> prix au quai d'Orsay</b>	<b>Fin mai 2026</b>

# Règlement du concours

## → 1/ Publics

Le concours est ouvert à tous les élèves de la 3<sup>e</sup> à la terminale générale, technique et professionnelle et à tous les établissements publics et privés sous contrat des régions participantes.

## → 2/ Inscriptions (septembre à début novembre)

Les enseignants inscrivent leur classe auprès des organisateurs régionaux (Archives diplomatiques pour l'Île-de-France et les Pays-de-la-Loire, rectorats pour les autres régions, cf. page 4). Seuls les travaux de groupes sont autorisés.

## → 3/ Travail en classe (octobre-février)

### Étape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

L'enseignant constitue des groupes de deux à quatre élèves, qui travaillent à partir des documents d'archives proposés dans le dossier. Les élèves peuvent également mener des recherches complémentaires.

Des visites des centres des Archives diplomatiques de La Courneuve et de Nantes sont proposées aux classes participantes, sur réservation et dans la limite des disponibilités.

### Étape 2 : rédaction

Se reporter à la page 3 pour la mise en situation et la consigne. Le dialogue, en français ou en anglais, ne doit pas excéder 5 minutes lors de son oralisation.

### Étape 3 : mise en commun et sélection au sein de la classe

Chaque groupe met en scène son dialogue devant les autres élèves. La classe désigne ensuite 1 à 3 groupes au maximum pour la représenter.

### Étape 4 : vidéo

Le ou les groupes désignés réalisent une vidéo mettant le dialogue en scène.

### Étape 5 : remise des productions

L'enseignant adresse aux organisateurs régionaux les textes et vidéos des groupes choisis par la classe, selon les modalités indiquées lors de l'inscription.

Texte : au format .docx, indiquer dans le document le nom de l'établissement, la classe et les noms des élèves. Si le dialogue est rédigé dans une langue étrangère, joindre sa traduction en français.

Vidéo : au format .mpeg ou .mp4.

## → 4/ Pré-sélection (février-mars)

Dans chaque région, un premier jury évalue les productions reçues et sélectionne les finalistes parmi les groupes candidats. Les enseignants présentant des élèves au concours ne peuvent être membres du jury dans leur catégorie d'établissement.

Pour établir sa sélection, le jury attribue une note à chaque production, en prenant notamment en compte la bonne exploitation des documents d'archives, la complétude et la pertinence historique de l'argumentation, la qualité de l'expression écrite et orale, la crédibilité des propos et de la mise en scène.

Les groupes ne respectant pas le cadre fixé par la consigne (date et lieu, personnages intervenant dans le dialogue, durée de la vidéo) sont éliminés sans notation.

Les sélections sont annoncées courant mars.

#### → 5/ Finales régionales (avril)

Dans chaque région, une finale est organisée dans un lieu unique. Le déplacement des élèves et de leurs enseignants est à la charge de l'établissement. Il est conseillé de faire inscrire dès l'automne cette dépense au budget prévisionnel de l'établissement.

Les groupes sélectionnés se produisent devant un second jury présidé par un diplomate et composé d'historiens, d'enseignants et de personnalités qualifiées.

Seuls les groupes sélectionnés et leurs enseignants peuvent assister aux finales, à l'exclusion des autres élèves et de leurs parents.

Les membres des jurys disposent d'une grille d'évaluation commune à toutes les régions. Chaque président de jury s'assure de la bonne prise en compte des critères retenus et notamment le respect par les élèves de la durée maximale des présentations (en principe 5 minutes, sauf disposition contraire notifiée par les organisateurs en amont des finales régionales).

Le jury désigne les lauréats des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix dans chaque catégorie (collèges, lycées, lycées professionnels). Il ne peut y avoir deux groupes ex-aequo pour les 1<sup>ers</sup> prix. Le jury peut également attribuer des prix spéciaux : mise en scène, éloquence, maîtrise de l'anglais...

Pour établir son palmarès, le jury attribue une note à chaque production, en prenant notamment en compte la qualité du travail mené à partir des documents, la cohérence historique et diplomatique du dialogue, la qualité de la mise en scène et du jeu des élèves et leur force de conviction.

#### → 6/ Remise des prix et réception au Quai d'Orsay (mai-juin)

Chaque élève lauréat reçoit un diplôme attestant de sa réussite.

Les lauréats des 1<sup>ers</sup> prix de chaque région sont invités à Paris par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour une demi-journée de découverte autour des métiers de la diplomatie, à l'occasion de laquelle ils reçoivent leur diplôme.

Seuls pourront participer à cette réception, pour chaque groupe concerné, les lauréats des premiers prix désignés lors de la finale régionale et leur(s) enseignant(s) dans la stricte limite de deux accompagnateurs. La liste des invités est établie par la direction des Archives, les invitations sont nominatives et non transférables.

Le MEAE prend en charge le déplacement en train (aller-retour dans la journée). Les titres de transport en commun, les repas et les éventuelles visites demeurent à la charge de l'établissement.

Il n'est pas attribué de prix national.

# Orientation pédagogique et conseils

## Objectifs pédagogiques

- Dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document historique
- S'entraîner à la prise de parole en public
- Confronter des points de vue
- Développer les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires
- Acquérir des compétences transversales
- Découvrir un métier, ses pratiques et ses compétences

Les disciplines suivantes peuvent être impliquées :

**Histoire-géographie** : étudier et contextualiser des documents pour en faire une synthèse, élaborer un discours s'appuyant sur des faits précis et respectant le contexte historique.

**Lettres** : éloquence, théâtre, argumentation, plaidoirie.

**Langues vivantes** : la conversation se fait en français ou en anglais (fournir dans ce cas une traduction).

**Enseignement moral et civique** : participer à un débat, projet de l'année.

**Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** : s'entraîner pour le grand oral.

## Place dans les programmes

- **Histoire-géographie, 3<sup>e</sup>** : thème 1, l'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945), démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'Europe de l'entre-deux-guerres.
- **Histoire-géographie, T<sup>1</sup> générale (tronc commun)**. Thème 1, chap. 2 : les régimes totalitaires.
- **Histoire-géographie, T<sup>1</sup> technologique**. Thème 1 : totalitarismes et Seconde Guerre mondiale.
- **Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, 1<sup>e</sup>**. Thème 3 : étudier les divisions politiques du monde : les frontières.
- **Spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, T<sup>1</sup>**. Thème 2 : faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et mode de résolution.
- **Histoire-géographie, 1<sup>e</sup> professionnelle**. Thème 2 : guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) ; repère : les Accords de Munich.

## Rédaction

→ Le jury est attentif, pour la sélection des finalistes, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves. La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part majeure dans l'évaluation des textes. La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes. Le choix d'un locuteur autre que ceux proposés dans la consigne entraîne l'élimination d'office.

Lorsque plusieurs groupes concourent au sein d'une même classe ou d'un même établissement, le ou les enseignant(s) encadrant(s) sont invités à s'assurer que chaque composition est unique. Le jury pourrait prononcer la nullité des compositions en cause en cas de reproduction apparente de tout ou partie des travaux soumis.

## Recommandations

- 1- **Entamer le travail de rédaction après un travail préparatoire sur les documents d'archives, qui permet aux élèves d'identifier les thèmes-clés et de s'appropriier les préoccupations et le style de l'époque.**
- 2- La longueur du dialogue doit permettre une oralisation confortable. La durée maximale autorisée est de 5 minutes. Toutefois, le dialogue ne doit pas être trop court, pour permettre une bonne utilisation du dossier documentaire.
- 3- Veiller à éviter les anachronismes, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés. Il s'agit ici d'incarner les points de vue de diplomates d'une époque précise et non du XXI<sup>e</sup> siècle.
- 4- **Sans être exhaustif, on veillera à utiliser les documents fournis et les recherches effectuées en cours pour la construction du dialogue, avec quelques éléments précis, bien choisis et en cohérence avec les personnages incarnés.**
- 5- La réécriture des événements qui ne correspond pas à la réalité historique : le dialogue n'est pas une fiction. Il faut partir du principe qu'il aurait pu être prononcé en prenant en compte le contexte historique.
- 6- Il faut préciser qui parle, à qui et à quelle date afin que les correcteurs puissent vérifier que les consignes sont bien respectées. Lorsqu'ils sont nommés, les noms des locuteurs doivent être correctement orthographiés. Ils ne peuvent pas être placés dans des fonctions qu'ils n'exerçaient pas à la date du dialogue.
- 7- Indiquer dans le texte s'il y a des changements d'énonciateurs (mettre des didascalies en italique et préciser la fonction du locuteur).
- 8- La force de conviction et les qualités littéraires sont importantes : un diplomate tente de convaincre son auditoire en utilisant des procédés littéraires, même discrets, une langue claire et de qualité, sans être ampoulée ou familière.
- 9- On proscrit les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

## Vidéo

→ La vidéo sert avant tout à apprécier les qualités oratoires des élèves. La réalisation et le montage doivent donc rester simples et ne pas l'emporter sur le fond. Parmi les critères de sélection, le jury attache une importance particulière aux qualités suivantes :

- 1- Ton et force de conviction.
- 2- Adéquation de la posture avec la fonction diplomatique.
- 3- Qualité de la langue et de la diction.
- 4- Mise en scène, répartition de la parole au sein du groupe.

## Finale

→ Les groupes sélectionnés pour la finale mettent en scène le dialogue tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais **il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice diplomatique.** Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, sans toutefois que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la cohérence historique et à la crédibilité du propos, tout comme à la fluidité, à l'intelligibilité de l'expression et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation et à parler assez fort. Le temps imparti (5 minutes au maximum)

devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.

# Listes des documents

Tous les documents sont disponibles en téléchargement sur la page internet du concours. L'enseignant pourra adapter le dossier de l'élève en sélectionnant des passages des documents les plus longs.

## Sources

Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques français 1932-1939*, t. IX et X, Paris, Imprimerie nationale, 1974 et 1976 [ci-après « DDF »]. En ligne : <https://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/meae/fr/content/origines-guerre-1939-1945>

Department of State, *Foreign Relations of the United States. Diplomatic papers. 1938*, vol. I, Washington, US Government Printing Office, 1955 [ci-après « FRUS »]. En ligne : <https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1938v01>

Ivan Maïski, *Journal 1932-1943*, Paris, Les Belles lettres, 2017.

Archives de l'ambassade de France au Royaume-Uni (Centre des Archives diplomatiques de Nantes)

Papiers 1940, papiers Georges Bonnet et direction politique (Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve)

## Collèges

- 12/03/1938. Télégramme de Hugh R. Wilson, ambassadeur des États-Unis en Allemagne, à Cordell Hull, secrétaire d'État (FRUS n° 441).
- 17/03/1938. Dépêche de Victor de Lacroix, ministre de France en Tchécoslovaquie, à Joseph Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères (378PO/C/627).
- 22/03/1938. Extrait du *Journal* d'Ivan Maïski, ambassadeur d'Union soviétique en Grande-Bretagne.
- 23/03/1938. Télégramme de Joseph Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, à Charles Corbin, ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
- 23/03/1938. Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne au ministère français des Affaires étrangères (DDF n° 32).
- 24/03/1938. Télégramme de Joseph E. Davies, ambassadeur des États-Unis en URSS, au secrétaire d'État (FRUS n° 17).
- 14/05/1938. Télégramme de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
- 7/07/1938. Télégramme de Charles Corbin, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, au ministre des Affaires étrangères et memorandum du Foreign Office (DDF n° 163).
- 11/07/1938. Dépêche de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, au chargé d'affaires de France en Italie (DDF n° 188).
- 17/08/1938. Extrait du *Journal* d'Ivan Maïski, ambassadeur d'Union soviétique en Grande-Bretagne.
- 1/09/1938. Télégramme de Jacques Truelle, chargé d'affaires de France aux États-Unis, au ministre des Affaires étrangères (DDF n° 523).

12. 9/09/1938. Télégramme de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
13. Portraits de Charles Corbin, Joseph Kennedy et Ivan Maïski (Wikipedia commons).
14. Le Premier ministre Neville Chamberlain et Ivan Maïski, lors d'une réception à Londres, 1939 (Getty images).
15. Carte des minorités en Europe centrale, *Le Populaire*, 24 septembre 1938 (gallica.bnf.fr)

## Lycées généraux et technologiques

1. 24/02/1938. Télégramme d'André François-Poncet, ambassadeur de France en Allemagne, à Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères (DDF).
2. 12/03/1938. Télégramme de Hugh R. Wilson, ambassadeur des États-Unis en Allemagne, à Cordell Hull, secrétaire d'État (FRUS n° 441).
3. 17/03/1938. Dépêche de Victor de Lacroix, ministre de France en Tchécoslovaquie, à Joseph Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères (378PO/C/627).
4. 22/03/1938. Extrait du *Journal* d'Ivan Maïski, ambassadeur d'Union soviétique en Grande-Bretagne.
5. 23/03/1938. Télégramme de Joseph Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, à Charles Corbin, ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
6. 23/03/1938. Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne au ministère français des Affaires étrangères (DDF n° 32).
7. 24/03/1938. Télégramme de Joseph E. Davies, ambassadeur des États-Unis en URSS, au secrétaire d'État (FRUS n° 17).
8. 30/04/1938. Télégramme d'André François-Poncet, ambassadeur de France en Allemagne, à Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères (378PO/C/627).
9. 9/05/1938. Télégramme de William C. Bullitt, ambassadeur des États-Unis en France, au secrétaire d'État (FRUS n° 500).
10. 14/05/1938. Télégramme de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
11. 6/06/1938. Télégramme de William Philipps, ambassadeur des États-Unis en Italie, au secrétaire d'État (FRUS n° 159).
12. 30/06/1938. Télégramme de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, au ministre de France en Tchécoslovaquie (DDF n° 119).
13. 7/07/1938. Télégramme de Charles Corbin, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, au ministre des Affaires étrangères et mémorandum du Foreign Office (DDF n° 163).
14. 8/07/1938. Note de René Massigli, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (DDF n° 170).
15. 11/07/1938. Dépêche de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, au chargé d'affaires de France en Italie (DDF n° 188).
16. 20/07/1938. Compte-rendu des conversations franco-britanniques du 20 juillet 1938 entre lord Halifax, M. Daladier et M. Georges Bonnet (DDF n° 237).

17. 20/07/1938. Note de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, sur sa conversation avec M. Osusky, ministre de Tchécoslovaquie en France (DDF n° 238).
18. 17/08/1938. Extrait du *Journal* d'Ivan Maïski, ambassadeur d'Union soviétique en Grande-Bretagne.
19. 31/08/1938. Télégramme de Joseph Kennedy, ambassadeur des États-Unis en Grande-Bretagne, au secrétaire d'État (FRUS n° 547).
20. 1/09/1938. Télégramme de Jacques Truelle, chargé d'affaires de France aux États-Unis, au ministre des Affaires étrangères (DDF n° 523).
21. 7/09/1938. Note de René Massigli, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (397QO/14).
22. 9/09/1938. Télégramme de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
23. Portraits de Charles Corbin, Joseph Kennedy et Ivan Maïski (Wikipedia commons).
24. Le Premier ministre Neville Chamberlain et Ivan Maïski, lors d'une réception à Londres, 1939 (Getty images).
25. Carte des minorités en Europe centrale, *Le Populaire*, 24 septembre 1938 (gallica.bnf.fr)

## Lycées professionnels

1. 12/03/1938. Télégramme de Hugh R. Wilson, ambassadeur des États-Unis en Allemagne, à Cordell Hull, secrétaire d'État (FRUS n° 441).
2. 17/03/1938. Dépêche de Victor de Lacroix, ministre de France en Tchécoslovaquie, à Joseph Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères (378PO/C/627).
3. 22/03/1938. Extrait du *Journal* d'Ivan Maïski, ambassadeur d'Union soviétique en Grande-Bretagne.
4. 23/03/1938. Télégramme de Joseph Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, à Charles Corbin, ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
5. 23/03/1938. Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne au ministère français des Affaires étrangères (DDF n° 32).
6. 24/03/1938. Télégramme de Joseph E. Davies, ambassadeur des États-Unis en URSS, au secrétaire d'État (FRUS n° 17).
7. 14/05/1938. Télégramme de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
8. 7/07/1938. Télégramme de Charles Corbin, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, au ministre des Affaires étrangères et memorandum du Foreign Office (DDF n° 163).
9. 11/07/1938. Dépêche de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, au chargé d'affaires de France en Italie (DDF n° 188).
10. 17/08/1938. Extrait du *Journal* d'Ivan Maïski, ambassadeur d'Union soviétique en Grande-Bretagne.
11. 1/09/1938. Télégramme de Jacques Truelle, chargé d'affaires de France aux États-Unis, au ministre des Affaires étrangères (DDF n° 523).

12. 9/09/1938. Télégramme de Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne (378PO/C/627).
13. Portraits de Charles Corbin, Joseph Kennedy et Ivan Maïski (Wikipedia commons).
14. Le Premier ministre Neville Chamberlain et Ivan Maïski, lors d'une réception à Londres, 1939 (Getty images).
15. Carte des minorités en Europe centrale, *Le Populaire*, 24 septembre 1938 (gallica.bnf.fr)